

terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée" (Matth. 18, 19). Et qui pourrait douter, ensuite, de la reconnaissance de ces saintes âmes ainsi soulagées, et de leur puissante intercession auprès de Dieu en faveur de leurs bienfaiteurs:..

II. CONDITIONS D'ADMISSION

1^o Envoyer son nom de *baptême et de famille* au Directeur de la Confrérie (78, rue Lachevrotière, Québec, Canada), pour qu'il soit inscrit dans le registre de la Confrérie. Une carte postale, adressée aux zélateurs, informera les intéressés de leur admission. (Prière aux zélateurs de bien écrire les noms et leur propre adresse, rue et no., et d'envoyer au moins \$ 1.00 à la fois, et non en timbres, surtout des Etats Unis):

2^o Payer, *une fois pour toutes*, une aumône d'au moins 10 centins, par personne, en faveur des Ames du Purgatoire.

3^o Dire, tous les jours, pour les Ames du Purgatoire, un *Pater* et un *Ave* avec le verset : *Requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.* (en latin ou en français).

4^o Tous peuvent devenir membres de la Confrérie, même les petits enfants : on peut aussi y agréer les défunts, en payant la même aumône à leur intention, sans pour cela